

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



Conseil Communautaire
JEUDI 27 juin 2019 - 18h00

**Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise**

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

- **Nomination du secrétaire de séance**

1/ Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2019

2/ Répartition 2019 du reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2019)

3/ Décision modificative n°1 au Budget primitif 2019 de la CCLTG

4/ Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière

5/ Délibération portant création de deux emplois permanents à l'école de musique et autorisant le Président à recourir à un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi

6/ Ecole de musique communautaire : intervention à l'école privée Sainte Lucile de Beaumont de Lomagne pour les cycles 3 (CM1 – CM2)

7/ Approbation d'un règlement d'aide aux commerces

8/ Approbation d'un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise

- 9/ Approbation d'un protocole de territoire et d'une convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la CCLTG dans la perspective d'extension de la zone d'activités de Bordevieille
- 10/ Opération de revitalisation des commerces : Approbation du lancement d'une réflexion sur un programme global d'acquisition/rénovation de locaux vacants dans le bourg centre de Beaumont de Lomagne
- 11/ OPAH : reconduction année 5 : avenant 5 à la convention d'opération
- 12/ OPAH : dossiers à l'engagement
- 13/ Programme « aides aux façades » de la Région : demande de subvention auprès de la Région et approbation d'un contrat cadre
- 14/ Maison de Santé de Beaumont de Lomagne et Lavit : approbation des 2 baux et autorisation du Président à signer ces baux
- 15/ Première acquisition de matériels pour les MSP de Beaumont et Lavit : révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention



Ordre du jour

- 16/ Atelier technique communautaire à Lavit (acquisition d'un bâtiment et travaux tranche 3) demandes de subventions Etat et révision du plan de financement prévisionnel
- 17/ Atelier technique de Lavit : construction d'un bâtiment photovoltaïque
- 18/ Services Transport A la Demande (TAD) exercice 2019
- 19/ Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : siège de la CCLTG à Beaumont et Pôle petite enfance à Lavit – révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention
- 20/ GEMAPI : re désignation des délégués représentant la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone
- 21/ Office de Tourisme Intercommunal : remplacement d'un membre de la société civile au Conseil d'Exploitation
- 22/ Entretien des sentiers de randonnée 2019 : demande de subvention au Conseil Départemental
- 23/ Questions diverses

Dotation de Solidarité Communautaire (Ecoles 2019)

=> Délibération du CC du 27/06/2019

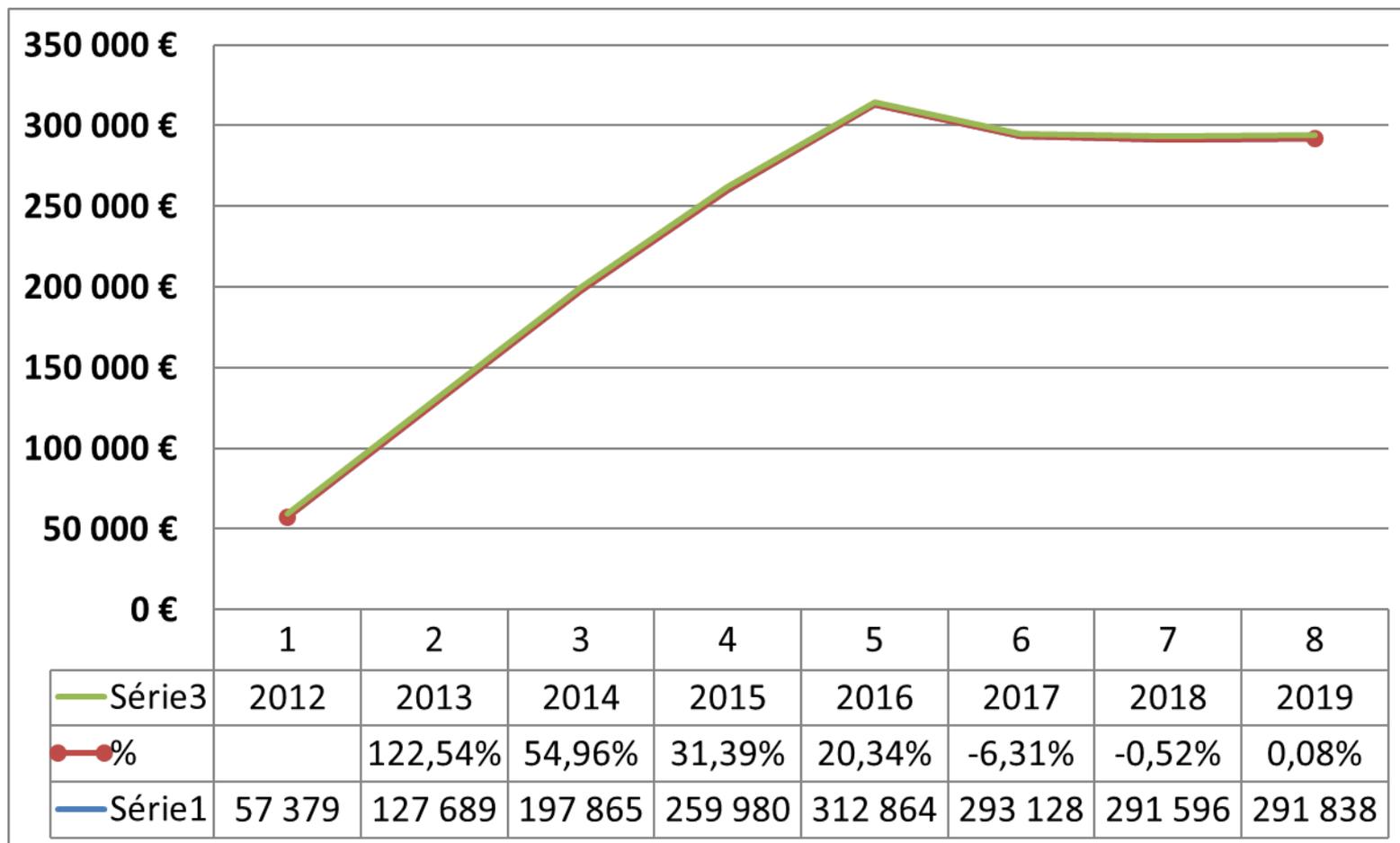
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ECOLES 2019

COMMUNES	Nombre d'habitants (DGF)	Potentiel fiscal par habitant		Nombre d'enfants scolarisés 2019	DSC 2019	Prévu intialement		Ecart DSC 2019/2018	Nbre élèves 2018	Variation élèves 2019/2018	
		réel	inversement proportionnel part revenant à la Cne								
BEAUMONT	4 061	583,53	0,001713708	329,41	384	38 200,70 €	38 400,00 €	-199,30 €	-246,79 €	387	-3
ESCAZEAX	313	410,70	0,002434867	468,03	35	3 657,11 €	3 500,00 €	157,11 €	-421,23 €	39	-4
ESPARSAC	262	428,86	0,002331763	448,21	21	2 702,81 €	2 100,00 €	602,81 €	-595,95 €	29	-8
FAUDOAS	319	412,00	0,002427184	466,56	41	3 983,22 €	4 100,00 €	-116,78 €	-623,12 €	49	-8
GENSAC	126	449,70	0,002223705	427,44	22	2 106,75 €	2 200,00 €	-93,25 €	-288,76 €	24	-2
LARRAZET	693	365,61	0,002735155	525,75	81	7 761,97 €	8 100,00 €	-338,03 €	-174,26 €	80	1
LAVIT	1 614	453,57	0,002204731	423,80	150	15 344,50 €	15 000,00 €	344,50 €	-617,31 €	159	-9
LE CAUSE	147	397,44	0,002516103	483,65	22	2 259,51 €	2 200,00 €	59,51 €	-232,69 €	22	0
MARSAC	203	507,08	0,001972075	379,07	34	3 012,42 €	3 400,00 €	-387,59 €	-137,67 €	33	1
SERIGNAC	552	679,04	0,001472667	283,08	57	5 671,01 €	5 700,00 €	-28,99 €	-362,21 €	62	-5
	8 290	4 687,53	0,022031960	4 235,00	847	84 700,00 €	84 700,00 €	0,00 €	-3 700,00 €	884	-37
	4,60 € 38 115 €	0,90 € 4 235 €			50 € 42 350 €						
	45%	5%			50%						

Critères retenues

Population	45%	
Potentiel fiscal	5%	100%
Nombre d'élèves	50%	
Enveloppe DSC	84 700 €	

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales



rappel années précédentes et proposition 2019

=> Délibération du CC du 27/06/2019

Communes	2016			2017			2018			proposition FPIC 2019			
	même dotation aux Communes	SUBV.	FPIC 2016	2016 - 6.3% (variation FPIC 2017/2016)	Subv. 2017	FPIC 2017	FPIC 2017 donné aux communes hors subv. 2017 - 10% de reversement aux communes	Suvb. 2018	FPIC 2018	droit commun 2019	FPIC 2018 donné aux communes hors subv. 2018 + 0,083% (variation FPIC 2019/2018)	Suvb. 2019	FPIC 2019
Cté de Cnes			124 474 €			129 435 €			141 081 €	140 106 €			141 325 €
ASQUES	2 174 €		2 174 €	2 037 €		2 037 €	1 833 €		1 833 €	1 885 €	1 832 €		1 832 €
AUTERIVE	869 €		869 €	814 €		814 €	733 €		733 €	1 237 €	733 €		733 €
BALIGNAC	534 €		534 €	500 €		500 €	450 €		450 €	592 €	450 €		450 €
BEAUMONT	51 820 €	36 750 €	88 570 €	48 555 €	20 550 €	69 105 €	43 700 €	21 050 €	64 750 €	53 187 €	43 700 €	21 550 €	65 250 €
BELBEZE	2 329 €		2 329 €	2 182 €		2 182 €	1 964 €		1 964 €	1 999 €	1 964 €		1 964 €
CASTERA	1 576 €		1 576 €	1 477 €		1 477 €	1 329 €		1 329 €	1 576 €	1 329 €		1 329 €
LE CAUSE	2 237 €		2 237 €	2 096 €		2 096 €	1 886 €		1 886 €	2 233 €	1 886 €		1 886 €
CUMONT	770 €		770 €	721 €		721 €	649 €		649 €	766 €	649 €		649 €
ESCAZEAUX	4 602 €		4 602 €	4 312 €		4 312 €	3 881 €		3 881 €	4 878 €	3 881 €		3 881 €
ESPARSAC	4 000 €		4 000 €	3 748 €		3 748 €	3 373 €		3 373 €	4 117 €	3 373 €		3 373 €
FAUDOAS	4 410 €		4 410 €	4 132 €		4 132 €	3 719 €		3 719 €	4 531 €	3 719 €		3 719 €
GARIES	1 631 €		1 631 €	1 528 €		1 528 €	1 375 €		1 375 €	1 711 €	1 375 €		1 375 €
GENSAC	1 535 €		1 535 €	1 438 €		1 438 €	1 294 €		1 294 €	1 744 €	1 294 €		1 294 €
GIMAT	3 171 €		3 171 €	2 971 €		2 971 €	2 674 €		2 674 €	3 836 €	2 674 €		2 674 €
GLATENS	1 170 €		1 170 €	1 096 €		1 096 €	987 €		987 €	1 324 €	987 €		987 €
GOAS	611 €		611 €	573 €		573 €	515 €		515 €	483 €	515 €		515 €
GRAMONT	2 720 €		2 720 €	2 549 €		2 549 €	2 294 €	500 €	2 794 €	2 510 €	2 294 €	500 €	2 794 €
LACHAPELLE	2 080 €		2 080 €	1 949 €		1 949 €	1 754 €		1 754 €	1 780 €	1 754 €		1 754 €
LAMOTHE	2 105 €		2 105 €	1 972 €		1 972 €	1 775 €		1 775 €	2 104 €	1 775 €		1 775 €
LARRAZET	11 596 €	1 720 €	13 316 €	10 865 €	1 720 €	12 585 €	9 779 €	1 720 €	11 499 €	12 675 €	9 779 €	1 720 €	11 499 €
LAVIT	23 343 €	1 720 €	25 063 €	21 872 €	2 920 €	24 792 €	19 685 €	2 420 €	22 105 €	24 675 €	19 685 €	1 920 €	21 605 €
MARIGNAC	1 783 €		1 783 €	1 671 €		1 671 €	1 504 €		1 504 €	2 012 €	1 504 €		1 504 €
MARSAC	2 567 €		2 567 €	2 405 €		2 405 €	2 165 €		2 165 €	2 712 €	2 165 €		2 165 €
MAUBEC	2 113 €		2 113 €	1 980 €		1 980 €	1 782 €		1 782 €	1 961 €	1 782 €		1 782 €
MAUSSON	1 059 €		1 059 €	992 €		992 €	893 €		893 €	754 €	893 €		893 €
MONTGAILLARD	2 069 €	500 €	2 569 €	1 939 €		1 939 €	1 745 €		1 745 €	2 649 €	1 745 €		1 745 €
POUPAS	1 550 €		1 550 €	1 452 €		1 452 €	1 307 €		1 307 €	1 176 €	1 307 €		1 307 €
PUYGAILLARD	895 €		895 €	839 €		839 €	755 €		755 €	1 129 €	755 €		755 €
ST JEAN	931 €		931 €	872 €		872 €	785 €		785 €	696 €	785 €		785 €
SERIGNAC	5 319 €	1 720 €	7 039 €	4 984 €	1 720 €	6 704 €	4 486 €	1 720 €	6 206 €	6 471 €	4 486 €	1 720 €	6 206 €
VIGUERON	2 411 €		2 411 €	2 259 €		2 259 €	2 033 €		2 033 €	2 329 €	2 033 €		2 033 €
TOTAL		42 410 €	312 864 €	136 783 €	26 910 €	293 128 €		27 410 €	291 596 €	291 838 €		27 410 €	291 838 €

F.P.I.C. : subventions 2019 via les communes

<u>SUBVENTIONS 2019 via Communes</u>				
<u>COMMUNE BEAUMONT</u>	-	-	-	<u>21 050 €</u>
AIL DE LOMAGNE EN FETE 25 ANS				500 €
<u>COMMUNE LAVIT</u>	-	-	-	<u>1 920 €</u>
<u>COMMUNE LARRAZET</u>	-	-	-	-
FOOTBALL LARRAZET				<u>1 720 €</u>
<u>COMMUNE SERIGNAC</u>	-	-	-	
FOOTBALL SERIGNAC				<u>1 720 €</u>

27 410 €

Budget 2019 : décision modificative n°1

Liste des Décisions Modificatives à la date du 23/05/2019

Collectivité COMM. DE COM LOMAGNE T&G Exercice 2019

N° DM	Date	Objet	Montant
1	27/06/2019	Reste à verser 2018 "Vis Ta Lomagne"	
		65888 - Autres	-7 200,00
		Fonction 94	
		Poste Défaut	-7 200,00
		6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	7 200,00
		Fonction 94	
		Poste Défaut	7 200,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Reste à verser 2018 à Vis Ta Lomagne : 2 semaines commerciales
+ Communication/plan média : 7200€

Subventions aux associations votées à l'article et non au chapitre

=> Délibération Conseil communautaire du 27/06



Ressources Humaines de la CCLTG

Pour mémoire : CCLTG : 34 agents

- 14 postes au service technique + 1 poste déchetterie
- 10 postes à l'École de musique
- 2 postes à l'OTI
- 1 poste mis à disposition de Vis ta Lomagne
- 1 poste affecté au ménage
- 5 postes au service administratif (actuellement 4)

Derniers mouvements de personnel :

- Départ d'un professeur (Mathieu Chapellaz) de trompette, formation musicale, intervention école (Dumiste) => recrutement à faire d'ici la rentrée de septembre 2019 + **Ouverture d'un poste de dumiste** en parallèle du poste de trompette
- Recrutement d'un **professeur de clarinette – ouverture du poste**
- **Contractuel d'un mois pour cet été (service administratif) : ouvrir poste au CC**
- Arrêt d'Isabelle Pontac – **procéder au remplacement (contractuel) pour septembre 2019**

=> **Délibérations Conseil Communautaire : 2 emplois permanents à temps non complet à l'école de musique et un contractuel d'un mois pour les services administratifs** 10



Ressources Humaines de la CCLTG

Derniers mouvements de personnel (suite) :

Alain Custody préalablement affecté à la déchetterie a réintégré les services techniques au 1^{er} avril 2019.

- Eric Praneuf a été recruté par le SMEEOM à compter du 1^{er} mai 2019.
- Embauche de Pierre Oudin depuis le 18 mai 2019 au service technique - préalablement contractuel pendant 1 an.

Pour mémoire, rappel des départs/retraites/arrivées au service technique :

5 départs à la retraite depuis 2017 :

- 2017 : M. Peyronne – Escarnot – A. Avenzac
- 2018 : A. Flameng – A. Lagrange

2 démissions en 2018 : B. Hété – L. Tarrible

Recrutement depuis 2017 (4 agents encore en poste) :

- P. Castebrunet
- P. Chaubet (début 2018)
- P. Oudin (recruté en mai 2018 sous contrat – stagiarisé en mai 2019)
- N. Vaillant (oct. 2018)

Arrivée de la pelle début 2020 => P. Gineste – Prévoir de le remplacer



Ecole de musique intercommunale

Les tarifs pour la rentrée 2019/2020 sont inchangés.
Pour mémoire :

<i>Enfants/Etudiants</i>	Tarif Communauté de Communes	Tarif Extérieur (à la Communauté de Communes)
Eveil ou FM seul	189 €	291 €
Instrument + FM <i>Sans pratiques collectives en atelier</i>	1/2h d'instru : 330 € 3/4h d'instru : 411 € 1h d'instru : 516 €	1/2h d'instru : 459 € 3/4h d'instru : 564 € 1h d'instru : 725 €
Atelier (chorale/ensemble jeunes) pour les élèves inscrits en instrument	60 €	162 €
Atelier seul sans cours d'instrument	120 €	222 €
<i>Adultes</i>		
FM seul	291 €	390 €
Instrument + FM <i>Sans pratiques collectives en atelier</i>	1/2h d'instru : 432 € 3/4h d'instru : 537 € 1h d'instru : 672 €	1/2h d'instru : 531 € 3/4h d'instru : 636 € 1h d'instru : 771 €
Atelier pour les élèves inscrits en instrument (ens. Classique, orchestre)	60 €	162 €
Atelier seul sans cours d'instrument	120 €	222 €
<i>Location d'instrument</i>	99 €	99 €

→ Une fois l'année entamée, la cotisation devra être payée dans sa totalité.

→ Réduction à partir de 2 membres d'une même famille :

-10% sur le total pour 2 membres de la même famille

-20% sur le total pour 3 membres ou plus de la même famille

→ Les cours de FM sont obligatoires pour les enfants et adolescents et fortement recommandés pour les adultes



Ecole de musique intercommunale : propositions pour la rentrée de septembre 2019

Projets 2019 – 2020

- Proposition d'intervention à l'école **Sainte Lucile à Beaumont de Lomagne pour les cycles 3 (CM1 – CM2) : 2 classes**
Intervention estimée à 1h/semaine sur l'année soit un coût de 1500 €/an
⇒ **Délibération au Conseil communautaire du 27/06**
- **Semaine portes ouverts à la rentrée de septembre 2019** pour permettre aux éventuels nouveaux élèves de rencontrer les professeurs et d'essayer un instrument
- **Maintien de la nouvelle méthode d'apprentissage** par la pratique collective en atelier de Formation Musicale



Aides aux commerces

Plan d'Aide au Commerce territorial (PACte)

Règlement CCLTG aux commerces de proximité existants et nouveaux

Pack reprise et création de commerces : dotation de 1200 €

Pack aides à la modernisation/développement : dotation de 1200 €

Cf projet de règlement soutien aux commerces

respect des orientations du SRDEII aval de la Sous-préfecture

Commerces susceptibles d'être éligibles à ce jour :

Création de nouveaux commerces :

- Emy'sphère (Emilie Leroux)
- O'Délices "(Dinia Rhizlane)

Modernisation, transfert et/ou reprise :

- A travers champs (transfert et développement activité par Séverine Ducasse)
- Harmonie Coiffure (transmission et transfert activité par Claire Manet)
- Imagina'tifs (transfert activité par Marie-Laure Ducasse)
- Garage Citroën/Peugeot (transfert et modernisation par Sébastien Oustric)
- Boucherie Christophe Lecuyer (transfert)

total dotation prévisionnelle à ce jour : 8400 €



Le développement économique, une responsabilité partagée Région/EPCI

Schéma Régional de Développement Economique à l'Innovation et l'internationalisation (SRDEII)

Art L1511-3 du CGCT «Les EPCI sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles».

La Région est compétente sur le développement économique.

L'immobilier d'entreprises, une compétence intercommunale

EPCI a une compétence exclusive sur l'aide à l'immobilier d'entreprises (construction, extension, réhabilitation, modernisation).

La Région interviendra consécutivement et en complément à l'appui des EPCI pour pérenniser et sécuriser les projets

La Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides via **une convention de cofinancement avec l'EPCI** visant à définir les :

- modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre Région/EPCI
- modalités de cofinancement des régimes d'aides aux entreprises mis en place par la Région

Aide à l'investissement immobilier des entreprises

d. Montant et plafond de l'aide

L'aide prend la forme d'une subvention d'investissement :

Taux maximum d'aides publiques du projet	Taille entreprise			
	TPE-PME		ETI	Grande Ent
	< 50 salariés	< 250 salariés	< 5000 salariés	> 5000 salariés
Régime général PME	20%	10%	non éligible	non éligible
En zone AFR (+conditions spécifiques grandes entreprises)	30%	20%	10%	
Régime IAA	40%			

Aides à l'immobilier d'entreprise : compétence EPCI, cofinancement régional

L'aide est proportionnelle avec un taux d'intervention maximum complémentaire à l'intervention de l'EPCI selon les principes de cofinancement suivants :

Intervention publique 2019	Intervention publique 2020 et au-delà
mini 20% EPCI max 80% Région	mini 30% EPCI max 70% Région

> *Règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises à valider*
Règles d'intervention



Aide à l'investissement immobilier des entreprises

Simulations financières

Immobilier d'entreprises (construction, extension, réhabilitation, modernisation)		2019 20% du montant maxi d'aides publiques	2019 aide plafonnée à 10 000 €	2020 et au-delà 30% du montant maxi d'aides publiques	< 2020 aide plafonnée à 10 000 €
Projet investissement immobilier assiette éligible 150 000 €HT <i>Ex : entreprise < 50 salariés</i>	CCLTG	20% =30 000€	6000 €	30% =30 000€	9000 €
	Région	80%	24 000 €	70%	21 000 €

Immobilier d'entreprises (construction, extension, réhabilitation, modernisation)		2019 20% du montant maxi d'aides publiques	2019 aide plafonnée à 10 000 €	2020 et au-delà 30% du montant maxi d'aides publiques	< 2020 aide plafonnée à 10 000 €
Projet investissement immobilier assiette éligible 400 000 €HT <i>Ex : entreprise < 50 salariés</i>	CCLTG	20% =80 000€ 50 000 €	16 000 € 10 000 €	30% = 80 000 € 33 333 €	24 000 € 10 000 €
	Région	80%	64 000 € 40 000 €	70%	56 000 € 23 333 €

Projet d'extension de la zone d'activités de Bordevieille – Approbation protocole de territoire et convention opérationnelle avec EPF

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité de Bordevieille à Beaumont de Lomagne, il est proposé au Conseil communautaire **d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie et la DDT.**

EPF assurerait le portage de l'opération (acquisition d'environ 6 hectares de terrains et suivi des procédures juridiques et administratives) pour le compte de la CCLTG.

⇒ **Délibération au Conseil Communautaire du 27/06 : approuver la signature d'un protocole de territoire et d'une convention opérationnelle entre EPF et CCLTG dans la perspective d'extension de la zone d'activités de Bordevieille**

Opération de revitalisation des commerces : lancement d'une réflexion

**Proposition de lancer une réflexion sur un programme global
d'acquisition/rénovation de locaux vacants dans le bourg centre de
Beaumont de Lomagne**

11 locaux potentiels identifiés à ce jour (tour de halle et rues adjacentes)

Objectifs : lutter contre les ruptures commerciales et favoriser l'installation et la modernisation des commerces et la remise en état des locaux vacants

- > Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
- > Mieux maîtriser le foncier et encadrer les loyers
- > Favoriser la réhabilitation du commerce et de l'habitat

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06 sur le lancement d'une réflexion en lien avec l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et le PLUI...

OPAH année supplémentaire année 5 : 1^{er} oct 2019-30 sept 2020)

L'OPAH en cours se terminera le 30 septembre 2019. L'appel d'offre initial prévoyait la possibilité de reconduire l'OPAH deux fois, pour une année à chaque fois.

Proposition d'objectifs pour la 2^{ème} année possible de reconduction

5 ^{ème} année	objectifs	Les aides CCLTG	Budget CCLTG
PO indignes ou TD	4	1 750 €	7 000 €
PO Habiter Mieux	37	200 €	7 400 €
PO autonomie	3	0 €	0
PB indignes ou TD	6	2 500 €	15 000 €
PB indécents (ARS)	2	0 €	0
PB dégradé		0 €	0
PB Habiter Mieux	3	200 €	600 €
total	44 PO et 11 locatifs		30 000 €

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06/2019

OPAH : engagement de dossiers

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement

RECAPITULATIF DES DOSSIERS Commission finances et personnel du 17/06/2019

PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME HABITER MIEUX PO -PB	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
DAZIRON René	82500 BEAUMONT	82005292	8 115,00	8 115,00 €	4 057,50 €	50%	811,50 €	ENERGIE	200 €	5 069,00 €
DELOR Alain	82500 LAMOTHE-CUMONT	82005290	6 491,00	6 491,00 €	3 245,50 €	50%	649,10 €	ENERGIE	200 €	4 094,60 €
DELONGLEE Severine	82120 POUPAS	82005289	17 349,00	17 349,00 €	8 674,50 €	50%	1 734,90 €	ENERGIE	200 €	10 609,40 €
LANASPEZE Adrien	82500 BEAUMONT	82005268	25 580,00	20 000,00	10 000,00	50%	2 000,00	ENERGIE	200 €	12 200,00 €
CAZELLES Frédérique	82500 SERIGNAC	82005250	42 811,00	20 000,00 €	10 000,00 €	50%	2 000,00 €	ENERGIE	200 €	12 200,00 €
DUPREY Marie Noëlle	82120 LAVIT	82005342	4 211,00	4 211,00 €	2 105,50 €	50%	1 196,20 €	AUTONOMIE		3 301,70 €
			7 751,00	7 751,00 €	3 875,50 €	50%		ENERGIE	200 €	4 075,50 €
FORLANI Solange	82500 BEAUMONT	82005350	6 777,00	6 777,00 €	2 371,95 €	35%	1 535,80 €	AUTONOMIE		3 907,75 €
			8 581,00	8 581,00 €	3 003,35 €	35%		ENERGIE	200 €	3 203,35 €
TOTAL									1 400 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
PECCOLO Joëlle et Angelo	82500 BEAUMONT	82005221	81 389,00	80 000,00	28 000,00	35%	1 500,00	TVX LOURDS	2 500 €	32 000,00 €
TOTAL									2 500 €	
TOTAUX									3 900,00 €	

Programme de rénovation façades

Programme façades Région

Bénéficiaires :

- EPCI s'inscrivant dans le cadre d'une politique bourgs centres Occitanie et agissant en leur nom pour le compte de propriétaires privés par le biais d'un guichet unique
- Périmètre à définir : communes de Beaumont et (Lavit ? si contrat bourg centre)
- Bâtiments intégrés dans le cadre d'un schéma d'aménagement global faisant l'objet de programme d'investissements annuels
- Opération de réhabilitation accompagnée par un maître d'œuvre : Issot-Riera
- Mise en place d'un guichet unique coordonné par CCLTG en charge du programme
- Commission façades à constituer (partenaires publics, organismes, ABF, Architecte du patrimoine, CAUE...)
- Cofinancement commune (aide dans zone UA) ou EPCI (aide autour halles) nécessaire

Aide Région affectée à CCLTG : 25% des dépenses éligibles (plafonnée à 200 000 €)

- > Réunion de travail à organiser avec Mairies Beaumont et Lavit (?)
- > Dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région
- > **Délibération pour autoriser le président à signer le règlement cadre et plan de financement prévisionnel**



Maisons de Santé Pluri professionnelles de Beaumont et Lavit

**Délibération CC 27/06 : proposition approbation des baux des
2 MSP et autorisation signature Président**

MSP Beaumont :

Coût prévisionnel opération : 1 234 420 €HT

Autofinancement prévisionnel : 571 598 € HT

Ouverture au public : septembre 2019

Projet : Borne recharge électrique

MSP Lavit :

Coût prévisionnel opération après AO : 1 192 098 €HT

Autofinancement prévisionnel : 529 598 €HT

Ouverture au public : septembre 2019

Juillet 2019 : signature des 2 baux

Première acquisition de matériels pour les MSP de Beaumont et Lavit : révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

**Première acquisition de matériels pour les MSP de Beaumont et Lavit :
révision
du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention**

Coût prévisionnel : 22 055 €HT

Etat 11 028 € (sollicité)

Autofinancement 11 027 € (50%)

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06

Acquisition d'un bâtiment et travaux pour l'atelier technique communautaire de Lavit : révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Acquisition d'un bâtiment et travaux pour l'atelier technique communautaire de Lavit : révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Coût prévisionnel : 179 737 €HT

Etat	62 907 € (sollicité)
Département	31 858 € (sollicité/acquis)
Autofinancement	84 972 € (47,27%)

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06

Atelier technique de Lavit : projet de bâtiment photovoltaïque

Il est proposé de construire un **bâtiment photovoltaïque de 800 m²** (40m X 20m) sur le site de l'atelier technique de Lavit pour abriter les engins stockés

Construction gratuite (fondation, poteaux, toit, panneaux photovoltaïques, raccordement au transformateur sur le domaine public) par la société **AMARENCO**

Délai d'un an entre le démarrage du dossier et la fin de réalisation des travaux.

CCLTG : Terrassement – empièchement – raccordement sur domaine privé : environ 16 000€

⇒ **Délibération du Conseil Communautaire le 27/06/2019** :

- **APPROUVER** l'implantation d'un bâtiment photovoltaïque sur le site de l'atelier technique de Lavit ;
- **RETENIR** la société AMARENCO pour les études, la construction, l'exploitation et la maintenance du bâtiment photovoltaïque;
- **INSCRIRE** au budget 2019, les crédits nécessaires.
- **DONNER POUVOIR** à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération

Transport à la demande (TAD)/ mobilité

Exercice 2019

- **Accès sports** (1€ aller et 1€ retour) : fonctionne très bien
⇒ **Délibération du Conseil Communautaire du 27/06 pour renouveler le marché pour la période de la prochaine année scolaire 2019-2020**
- **Accès ALSH** (1€ par jour) : nouveau service depuis sept. 2018 : accès aux ALSH du mercredi pendant la période scolaire - surtout utilisé pour Lavit et peu pour Beaumont
⇒ **Délibération du Conseil Communautaire du 27/06 pour renouveler le marché pour la période de la prochaine année scolaire 2019-2020**
- **Accès Zones urbaines** (gratuit) : plutôt utilisé pour l'accès aux marchés à Beaumont - Bilan période du 1^{er}/01 au 31/04 : Lavit et Valence : non utilisé - Castelsarrasin : 4 voyageurs
Le marché sera à renouveler au 01/01/2020 – Vu l'absence de fréquentation peut être conviendra t-il de supprimer les services vers Lavit et Valence.
- **Service de transport régulier**
CCLTG sollicite la mise en place d'une 1 ligne régulière à cadencement sur l'axe Beaumont-Castelsarrasin
Beaumont-Montauban pour optimiser la mobilité des demandeurs d'emploi du territoire

Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : siège de la CCLTG à Beaumont et Pôle petite enfance à Lavit – révision du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention

**Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :
siège CCLTG
à Beaumont et Pôle petite enfance à Lavit – révision du plan de
financement prévisionnel et demandes de subvention**

Coût prévisionnel : 11 855 HT

Etat	5929 € (sollicité)
Département	3555 € (sollicité)
Autofinancement	2371 € (20%)

=> Délibération du Conseil Communautaire du 27/06

Questions diverses - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI

Dans l'attente de la fusion des syndicats au 1/01/2020 puis de la création de la nouvelle structure SYGRAL, CCLTG continue d'adhérer aux 4 syndicats actuels en 2019.

Suite à des modifications statutaires du SMBG, nécessité de redésigner de nouveaux délégués représentant la CCLTG au sein du comité syndical du SMBG : suppression de la compétence résiduelle ne relevant pas de la compétence GEMAPI

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jacques BIASOTTO	Jean-Luc BIASOTTO
Jean-Luc DEPRINCE	Alain CARRERE
Jean-Luc ISSANCHOU	Claude DULAC
Jean-Louis DUPONT	David VAYSSADE
Bernard DIANA	Michel DAMIOT
Ghislain DANGAS	Jean-Pierre DUTOURON
Claude BUSSO	Julien PUGES
Jean-Claude FERRADOU	Marie-Claude KAKIEL
Climène BRINGAY	Jacques MIRAMONT
Michel DELBREIL	Louis DELZERS

> **Délibération du Conseil Communautaire le 27/06/19** pour autoriser le Président à :
- **VALIDER la liste des 10 délégués titulaires et suppléants représentant la CCLTG** au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone

Office de Tourisme Intercommunal : remplacement d'un membre de la société civile au Conseil d'exploitation

Depuis le 1^{er} juin, le village de loisirs le Lomagnol de Beaumont est exploité par un prestataire privé. Il est proposé d'intégrer Bruno LEMONNIER au Conseil d'exploitation, en remplacement de Mickaël FASAN.

⇒ **Délibération du Conseil Communautaire du 27/06**

Entretien des sentiers de randonnée 2019

Dans le cadre de la politique de valorisation des sentiers de randonnée de la Lomagne, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention au Conseil Départemental et demander l'autorisation de préfinancement pour réaliser les travaux nécessaires à l'opération.

⇒ **Délibération du Conseil Communautaire du 27/06**

Questions diverses

REGLES DE COMPOSITION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
pour les élections municipales de 2020



- Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité devront procéder **au plus tard le 31 août 2019** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Ce délai leur permet de **rechercher un accord local**.
- Les Communes devront se prononcer, par délibération, sur un accord local selon les conditions de majorité qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes membres. C'est notre cas avec la Commune de Beaumont.
- La composition est constatée par arrêté Préfectoral avant le 31/10/2019

Répartition
actuelle
depuis 2017

Beaumont de Lomagne	14
Lavit	6
Larrazet	2
Sérignac	2
Faudoas	1
Escazeaux	1
Esparsac	1
Gimat	1
Marsac	1
Gramont	1
Le Cause	1
Maubec	1
Montgaillard	1
Vigueron	1
Asques	1
Belbeze en Lomagne	1
Lamothe	1
Gensac	1
Lachapelle	1
Garies	1
Marignac	1
Castera-Bouzet	1
Poupas	1
Auterive	1
Glatens	1
Puygaillard de Lomagne	1
Cumont	1
St Jean du Bouzet	1
Maumusson	1
Balignac	1
Goas	1
totaux	51

Répartition de droit commun pour 2020

- ✓ Nombre de Communes : 31
- ✓ Population municipale* : 9 946
- ✓ Sièges de droit commun : 51

* Population municipale en vigueur au 01/01/2019 : date de référence statistique 01/01/2016

- ✓ A défaut d'accord local, c'est cette répartition qui sera constatée par arrêté préfectoral au 31/10/2019

Beaumont de Lomagne	3 753	14
Lavit	1 572	6
Larrazet	676	2
Sérignac	534	2
Faudoas	292	1
Escazeaux	291	1
Esparsac	245	1
Gimat	225	1
Marsac	171	1
Gramont	145	1
Le Cause	139	1
Maubec	138	1
Montgaillard	137	1
Vigueron	135	1
Asques	134	1
Belbeze en Lomagne	132	1
Lamothe	118	1
Gensac	117	1
Lachapelle	116	1
Garies	115	1
Marignac	114	1
Castera-Bouzet	111	1
Poupas	81	1
Auterive	77	1
Glatens	75	1
Puygaillard de Lomagne	73	1
Cumont	53	1
St Jean du Bouzet	53	1
Maumusson	49	1
Balignac	39	1
Goas	36	1
totaux	9 946	51

Recherche d'un accord local

		accord 1	accord 2	accord 3	accord 4
Beaumont de Lomagne	3 753	12	12	12	12
Lavit	1 572	5	5	5	5
Larrazet	676	2	2	2	2
Sérignac	534	2	2	2	1
Faudoas	292	2	2	1	1
Escazeaux	291	2	1	1	1
Esparsac	245	1	1	1	1
Gimat	225	1	1	1	1
Marsac	171	1	1	1	1
Gramont	145	1	1	1	1
Le Cause	139	1	1	1	1
Maubec	138	1	1	1	1
Montgaillard	137	1	1	1	1
Vigueron	135	1	1	1	1
Asques	134	1	1	1	1
Belbeze en Lomagne	132	1	1	1	1
Lamothe	118	1	1	1	1
Gensac	117	1	1	1	1
Lachapelle	116	1	1	1	1
Garies	115	1	1	1	1
Marignac	114	1	1	1	1
Castera-Bouzet	111	1	1	1	1
Poupas	81	1	1	1	1
Auterive	77	1	1	1	1
Glatens	75	1	1	1	1
Puygaillard de Lomagne	73	1	1	1	1
Cumont	53	1	1	1	1
St Jean du Bouzet	53	1	1	1	1
Maumusson	49	1	1	1	1
Balignac	39	1	1	1	1
Goas	36	1	1	1	1
totaux	9 946	50	49	48	47

Seulement 4 accords locaux possibles.

Si un accord local est recherché, les Communes devront se prononcer, par délibération, sur un de ces accords locaux selon les conditions de majorité qualifiée.

C
h
o
i
x

p
o
s
s
i
b
l
e
s

communes	population	<i>droit commun</i>	accord 1	accord 2	accord 3	accord 4
Beaumont de Lomagne	3 753	14	12	12	12	12
Lavit	1 572	6	5	5	5	5
Larrazet	676	2	2	2	2	2
Sérignac	534	2	2	2	2	1
Faudoas	292	1	2	2	1	1
Escazeaux	291	1	2	1	1	1
Esparsac	245	1	1	1	1	1
Gimat	225	1	1	1	1	1
Marsac	171	1	1	1	1	1
Gramont	145	1	1	1	1	1
Le Cause	139	1	1	1	1	1
Maubec	138	1	1	1	1	1
Montgaillard	137	1	1	1	1	1
Vigueron	135	1	1	1	1	1
Asques	134	1	1	1	1	1
Belbeze en Lomagne	132	1	1	1	1	1
Lamothe	118	1	1	1	1	1
Gensac	117	1	1	1	1	1
Lachapelle	116	1	1	1	1	1
Garies	115	1	1	1	1	1
Marignac	114	1	1	1	1	1
Castera-Bouzet	111	1	1	1	1	1
Poupas	81	1	1	1	1	1
Auterive	77	1	1	1	1	1
Glatens	75	1	1	1	1	1
Puygaillard de Lomagne	73	1	1	1	1	1
Cumont	53	1	1	1	1	1
St Jean du Bouzet	53	1	1	1	1	1
Maumusson	49	1	1	1	1	1
Balignac	39	1	1	1	1	1
Goas	36	1	1	1	1	1
totaux	9 946	51	50	49	48	47

Questions diverses

Zones d'activités

- **Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille : état de la commercialisation**

Atelier 1 (174 m²) : locataire M COUAILLAC (plombier) : coût 500 €HT/mois

Atelier 2 (174 m²) : locataire C. MARRE (artisan menuiserie) : coût 400 €HT/mois

Atelier 3 (581 m²) : ouvert à la location : 1000 €HT/mois

Signalétique de la zone d'activité et de l'hôtel d'entreprises en cours

- **Zone d'activité Delor à Sérignac :**

**Parcelle WN 113 : désistement de Lomagne Constructions (BTP) :
lot disponible (3652 m²)**

Prix vente : 2€HT/m² Rabais/aide à l'entreprise : 1.18 € par m²

Questions diverses : PLUI - Diagnostic de territoire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : diagnostic de territoire

CCLTG souhaite en amont du lancement du PLUI réaliser un diagnostic de territoire coconstruit et partagé sur l'ensemble du territoire communautaire.

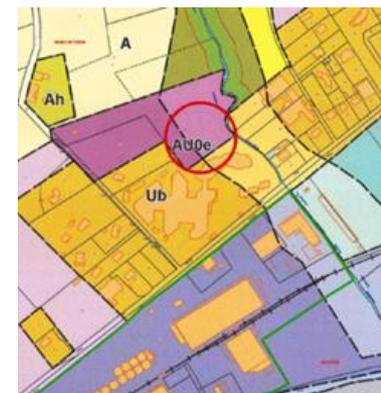
L'objectif est de coconstruire une politique cohérente de développement et d'aménagement de l'espace communautaire qui mobilise l'ensemble des communes :

- élaboration d'un diagnostic de territoire quantitatif et qualitatif de l'existant ou état des lieux,
- définition d'un projet stratégique
- élaboration d'un programme d'actions pluri annuel opérationnel.

>> Consultation d'un bureau d'études pour marché :

- une tranche ferme : étude état des lieux/diagnostic avec volet animation
- des tranches conditionnelles : procédure opérationnelle du PLUI

DEPENSES		RESSOURCES		
	Montant HT	Aides publiques	Montant	%
		Subvention État	39 050 €	50%
Dépenses d'ingénierie		Conseil départemental	11 715 €	15%
Etudes	78 100 €			
		SOUS-TOTAL	50 765 €	
		A Autofinancement	27 335 €	35%
		Fonds propres		
		Emprunts		
SOUS-TOTAL	78 100 €	SOUS-TOTAL	27 335 €	
TOTAL GENERAL	78 100 €HT	TOTAL GENERAL	78 100 €HT	



Questions diverses : Commerce – Projet de contractualisation

convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

L'opération de revitalisation de territoire permet de mettre en œuvre un projet global de revitalisation des centres-villes. Co portée par son intercommunalité et cne. Stratégie élaborée à partir d'un diagnostic des besoins, des potentiels et des atouts du territoire, dans une approche multi sectorielle et transversale.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable et le tissu urbain du territoire afin d'améliorer son attractivité.

L'ORT prévoit de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser espaces publics, patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines...

La convention d'ORT précise :

- durée : période de 5 ans recommandée et secteurs d'intervention
- contenu et calendrier des actions (dont actions d'amélioration de l'habitat...).
- plan de financement des actions prévues
- répartition dans secteurs d'intervention délimités (conditions des actions déléguées à opérateurs
- modalités de pilotage, suivi, coordination et d'évaluation des actions.

Courrier de F.GARRIGUES adressé le 10 mai à Mme la Sous-Préfète



Questions diverses

Acquisition d'un parc de vélos électriques

Mobilité alternative - mobilité douce

Acquisition d'un parc de vélos électriques (vélos tout chemin VTC) pour développer la mobilité alternative & mobilité douce.

- > démocratiser l'usage de ce moyen de transport auprès de la population du territoire (commerçants, entreprises, administrations, associations) et des touristes.
 - > tester les usages touristiques et quotidiens alternatifs
 - > créer lien entre habitants autour pratiques responsables de mobilité durable sur le territoire
- Vélos proposés en location de mai à octobre aux touristes et habitants auprès de l'OT, hébergeurs, base de loisirs Beaumont et clientèle des commerces.

Dès novembre, les vélos seraient mis à disposition des entreprises, administrations et associations

Coût prévisionnel : 48 988 €HT

Plan de financement prévisionnel

**> Dossiers demande subvention
DETR, REGION, LEADER déposés
en avril/mai 2019**

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Investissement	45 200 €	Aides publiques (1) :		
Fonctionnement	3788 €	• Union européenne LEADER	23 514 €	48%
		• Subvention Etat : DETR / FS IPL	/	
		• Région (CTO dotation innovation- expérimentation PETR Garonne Quercy Gascogne	14 696 €	30%
		• Département	/	
		Sous total :	38 210 €	
		Autofinancement		
		Fonds propres	10 778 €	22%
TOTAUX	48 988 €HT		48 988 €HT	100%

Questions diverses

Etude - création d'un Pôle socio-économique de proximité (tiers lieu & services d'insertion)

Création d'une structure socio-économique : espace de co-working /tiers lieux :

espace à louer à la journée, au mois, à l'heure à vocation éco/social, inclusif :

- **Espace Tiers-lieu dédié au travail partagé**, à distance, collaboratif, à usage flexible pour les salariés, travailleurs indépendants et employeurs,
- **Espace de services d'insertion inclusifs, d'emploi et de formation** ouvert aux demandeurs d'emploi, organismes d'insertion et associations...

Consciente des besoins de services socio-économiques de proximité et des difficultés de mobilité du territoire... **Cet espace novateur serait en préfiguration d'une éventuelle Maison de Services au Public (MSAP).**

CCLTG souffre d'un éloignement géographique des centres administratifs et services publics, population active vieillissante, faiblement qualifiée, en voie de paupérisation, fort taux de chômage, services de transport peu adaptés, manque de visibilité des organismes d'insertion. Ces éléments combinés sont un frein à la création d'entreprises, à l'emploi, à la formation et à l'attractivité de nouvelles populations.

Implantation privilégiée : hyper centre Beaumont, lieu potentiel crèche P'tits Loups

Questions diverses

Etude - création d'un Pôle socio-économique de proximité (tiers lieu & services d'insertion)

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Ingénierie	12 600 €	Aides publiques (1) :		
		♦ Union européenne LEADER	/	/
		♦ Subvention Etat : DETR / FSIPL	2520 €	20%
		♦ Région (CTO PETR Garonne Quercy Gascogne	3780 €	30%
		♦ Département	1890 €	15%
		♦ ADEME	1890 €	15%
		<u>Sous total :</u>		
		Autofinancement	10 080 €	
		Fonds propres	2520 €	20%
TOTAUX	12 600 €HT		12 600 €HT	100%

Demande subvention déposé fin avril

Valider le projet de cahier des charges pour lancer la consultation d'un bureau d'études

Questions diverses : Territoire d'industrie de l'interdépartemental Gers Tarn-Garonne

Tarn-Garonne

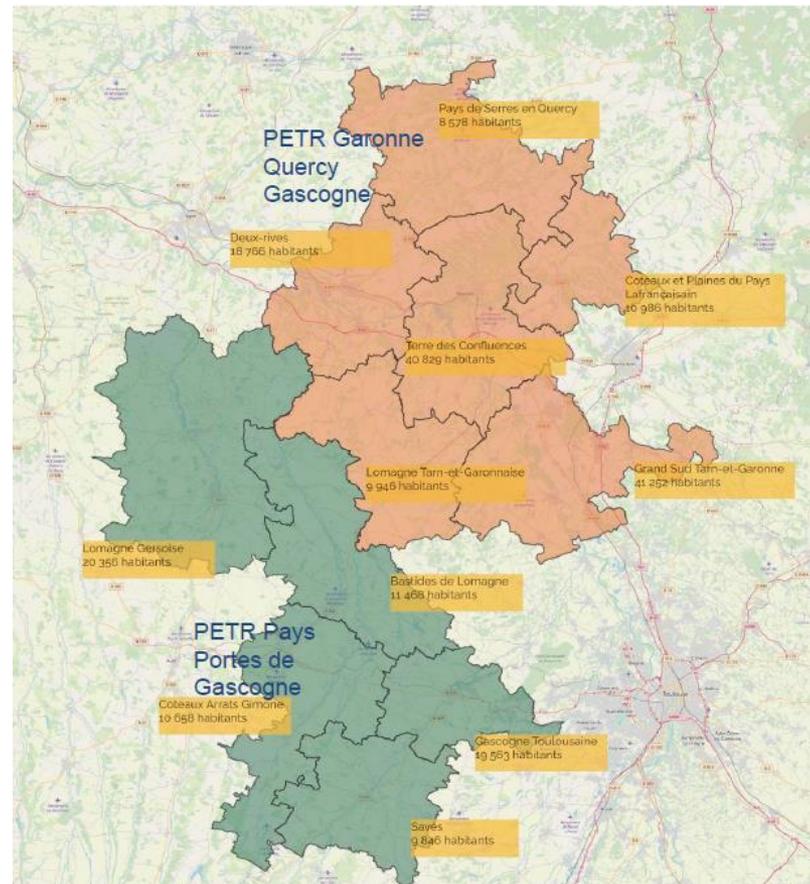
Dispositif Etat et 136 territoires retenus avec 1,3 milliards € :

10 territoires d'Occitanie ou inter régionaux sélectionnés

Territoire de l'interdépartemental Gers-Tarn et Garonne validé

11 ctés de cnes du PETR Garonne-Quercy-Gascogne & PETR Pays Portes de Gascogne

PETR Pays Portes de Gascogne	PETR Garonne Quercy Gascogne
CC Lomagne Gersoise	CC Pays de Serres en Quercy
CC Coteaux Arrats Gimone	CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
CC Gascogne Toulousaine	CC des Deux Rives
CC Savès	CC Terres des Confluences
CC Bastides de Lomagne	CC Grand Sud Tarn-et-Garonne
	CC Lomagne Tarn et Garonnaise



Questions diverses : Territoire d'industrie de l'interdépartemental Gers Tarn-Garonne

Les enjeux industriels

- Le recrutement
- La formation
- Le soutien à l'investissement
- La simplification administrative
- Une logistique optimisée
- Le désenclavement routier
- L'attractivité résidentielle

Les Thématiques validées

Agroalimentaire	Aéronautique / Spatial	Construction	Numérique	Energie	Déchets
-----------------	------------------------	--------------	-----------	---------	---------

Avril 2019 : Comité de pilotage local de l'interdépartemental Gers-Tarn et Garonne
Rédaction du projet de « Territoire d'industrie »

Les entreprises identifiées sur la CC Lomagne Tarn et Garonnaise (GQG)

CC LTG		ATTIRER - INNOVER - FORMER – SIMPLIFIER - RECRUTER
SCA Qualisol	commerce céréales, semences, aliments bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer: Désenclaver le territoire. Accompagner les entreprises du territoire et en attirer de nouvelles. Communiquer sur un territoire créateur d'emplois • Innover: Dans un modèle organisationnel décloisonné, plus technologique et quand c'est possible collectif • Former: Rendre plus accessible la formation pour recruter du personnel qualifié • Simplifier: L'accès aux financements et aux évolutions réglementaires par une interface adaptée • Recruter: Plus de 4 000 emplois (2000 emplois directs et 2000 indirects)
Top alliance alinéa	Commerce de gros ail	
Les jardins du Midi	Commerce de gros ail	
Ligne Directe Production	Commerce de gros ail	
Royal saveurs	commerce de gros ail	
SCEA de Benac	production culture melons de Benac	
SAS Micouleau	conserverie, fabrication de plats préparés	
SARL Marius TEPASSO	Travaux maçonnerie et gros œuvre bâtiment	
EURECHAF	travaux de montage échafaudages	

Projets recensés : extension ZA Bordevieille, extension Top Alliance, Biocentre Terrador...

Questions diverses - Création d'un Pôle Petite enfance (EAJE, RAM, LAEP)

Etude création Pôle Petite enfance

- Acquisition du terrain ancienne piscine (rte Auch) Beaumont
- Elaboration d'un programme à valider
- Lancement d'un marché pour la maîtrise d'œuvre

Approche estimative

Surface 450 m² (1800 €HT/m²) + 20% honoraires divers

total : 810 000 €HT + 162 000 €HT honoraires (hors démolition et terrain)

soit environ 1 M€HT

Base estimatif projet 1 000 000 €HT		€HT
Europe (Leader) :	200 000 € possible	149 448 €
Etat (DETR/DSIL) :	20%	150 000 €
Région	15% plafonné à 25 000€/place (maxi 100 000 €/projet)	100 000 €
Département	24% plafonné 64 800 € soit 15 552 €/projet	15 552 €
CAF 10% de la capacité d'accueil	EAJE (à minima 7400 € x 25 places)	185 000 €
	RAM	200 000 €
	LAEP	0 €
Autof CCLTG		200 000 €

Questions diverses

- **ZA Mansonville**
 - **Vente à Qualisol** : en cours vente des terrains 1,7 ha au prix de 1€/m².
 - **Parc photovoltaïque au sol** : en cours d'étude

Location : 2 500 €/ha/an sur emprise de 6,5 hectares.
- **Vente/cession/ valorisation de l'ancienne Maison de retraite de Larrazet** : attente réponse éventuel projet
Estimation avis des domaines : 1 M€
- annonce auprès de la CCI (Bourse des locaux).
Suite RDV EPF
Appel à projet Région AMI Reconquête des friches :
Calendrier candidature : 14 juin 2019 1^{er} dépôt candidature
15 novembre 2019 2^{ème} dépôt délai 15/11/2019

Questions diverses

- **Rencontre locale « présentation du programme de déploiement de la fibre optique » le jeudi 11 juillet 2019 à 10h :**
 - Format de la réunion : Maire et Secrétaires de Mairie
 - Objectifs : présenter le programme 100% Fibre à l'échelle du territoire de la CCLTG, les acteurs à l'œuvre, le calendrier, les étapes de production du réseau, notamment celles sur lesquelles les collectivités locales seront sollicitées, leur séquençement, les modalités pratiques pour les abonnés finaux ; doter les élus du territoire d'un socle de connaissance sur le déroulement de ce projet et les mettre en capacité de diffuser un premier niveau d'information à l'échelle de leur territoire/conseil municipal.
 - Intervenants : Techniciens d'Octogone Fibre et de Tarn-et-Garonne Numérique, Délégué local TGN et élus de la CC
- **Contrôle CRC sur les comptes de la CCLTG au titre des exercices 2013 à 2017** : Décharge de la trésorière – fin du contrôle

Questions diverses

Etat de consommation des dépenses du budget 2019 au 24 juin 2019

Dépenses - Investissement

Budget Primitif :	2 640 885,00	Total Budget :	4 191 722,57	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	972 629,13	
R.A.R 2018 :	1 550 837,57	Total Engagé + En cours :	452 312,67	
DM / VC :	0,00	Solde :	2 766 780,77	% de réalisation : 33,99 %

Dépenses - Fonctionnement

Budget Primitif :	5 777 358,05	Total Budget :	5 777 358,05	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	1 893 540,32	
R.A.R 2018 :	0,00	Total Engagé + En cours :	118 107,36	
DM / VC :	0,00	Solde :	3 765 710,37	% de réalisation : 34,82 %

Total Dépenses

Budget Primitif :	8 418 243,05	Total Budget :	9 969 080,62	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	2 866 169,45	
R.A.R 2018 :	1 550 837,57	Total Engagé + En cours :	570 420,03	
DM / VC :	0,00	Solde :	6 532 491,14	% de réalisation : 34,47 %

Questions diverses

Etat de rentrée des recettes budgétaires 2019 au 24 juin 2019

Recettes - Investissement

Budget Primitif :	3 279 706,57	Total Budget :	4 191 722,57	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	1 252 068,61	
R.A.R 2018 :	912 016,00	Total Engagé + En cours :	0,00	
DM / VC :	0,00	Solde :	-2 939 653,96	% de réalisation : 29,87 %

Recettes - Fonctionnement

Budget Primitif :	5 777 358,05	Total Budget :	5 777 358,05	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	2 337 261,77	
R.A.R 2018 :	0,00	Total Engagé + En cours :	1 123,85	
DM / VC :	0,00	Solde :	-3 438 972,43	% de réalisation : 40,47 %

Total Recettes

Budget Primitif :	9 057 064,62	Total Budget :	9 969 080,62	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé :	3 589 330,38	
R.A.R 2018 :	912 016,00	Total Engagé + En cours :	1 123,85	
DM / VC :	0,00	Solde :	-6 378 626,39	% de réalisation : 36,02 %